Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dommage ouvrage 1 an après réception des clefs

Par Naylah

Bonjour, j'ai réceptionné les clefs d'une maison construite le 15 novembre 2023. En juillet 2024 suite à une forte pluie j'ai découvert qu'une des tuiles était défectueuse. J'ai contacté le constructeur dans le cadre de la Dommage Ouvrage. Le constructeur a tardé à faire les réparations. Je lui ai déjà envoyé un courrier recommandé en septembre. Début octobre il a donc dépêché une entreprise mais qui tarde aussi à intervenir, j'ai contacté l'entreprise qui ne répond pas. J'ai envoyé un mail ce jour au constructeur qui me dit qu'il a relancé le réparateur. J'ai l'impression qu'on fait volontairement traîner les choses. Est-ce que je serai encore couverte si cette affaire traîne jusqu'au 14 novembre 2024, date anniversaire de la réception des clefs ? Merci

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est la date de déclaration du sinistre qui compte.
Mais n'hésitez pas à relancer, les couvreurs sont très sollicités.

Par Naylah

Merci.